

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES

**Mairie de Québriac**

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC  
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14  
E.mail : mairie@quebriac.fr

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 FÉVRIER 2016**

L'an **DEUX MIL SEIZE**, le **VINGT SIX FÉVRIER** à **20H00**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

**Date de la convocation** : 11 février 2016

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 13

**Présents** : Mmes MM. CHÂTEAUGIRON Armand, GAMBLIN Marie-Madeleine, DENOUAL Louis, LEBRETON Angélique, BILLON Alain, GIFFARD Réjane, CLOLUS Christine, JUHEL Chantal, OLLIVIER Alain, BAUGUIL Aude, BORDE Jacques, FONTAINE Patricia, LAMARRE Eugène.

**Absents excusés** : MM. BOISSIER Patrick (procuration à M. BILLON Alain), MARION Jérôme.

**Secrétaire de séance** : Mme BAUGUIL Aude.

**APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016**

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2016 est validé par les membres du Conseil Municipal.

**26.02.16-08**

**FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Louis DENOUAL, délibère sur le **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015** dressé par M. Armand CHÂTEAUGIRON, maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Vote et arrête, hors la présence de Monsieur le Maire, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>LIBELLE</b>	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2014		143 828,42 €
Opérations de l'exercice	941 008,34 €	1 132 836,13 €
	<b>941 008,34 €</b>	<b>1 276 664,55 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>335 656,21 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2014	74 049,81 €	
Opérations de l'exercice	326 090,98 €	315 416,70 €
<b>TOTAUX</b>	<b>400 140,79 €</b>	<b>315 416,70 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>84 724,09 €</b>	
Restes à réaliser	176 500,44 €	36 109,44 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>576 641,23 €</b>	<b>351 526,14 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>225 115,09 €</b>	

<b>BUDGET RESTAURANT BAR LE QUEBRIAC</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>LIBELLE</b>	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2014		1,53 €
Opérations de l'exercice	7 032,07 €	8 498,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>7 032,07 €</b>	<b>8 499,53 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 467,46 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2014		14 906,88 €
Opérations de l'exercice	8 947,36 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>8 947,36 €</b>	<b>14 906,88 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>5 959,52 €</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>5 959,52 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>5 959,52 €</b>

<b>BUDGET COMMERCES DE PROXIMITE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>LIBELLE</b>	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2014	119,20 €	
Opérations de l'exercice	32 643,50 €	32 451,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>32 762,70 €</b>	<b>32 451,00 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>311,70 €</b>	
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2014		5 087,17 €
Opérations de l'exercice	16 803,92 €	19 630,51 €
<b>TOTAUX</b>	<b>16 803,92 €</b>	<b>24 717,68 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>7 913,76 €</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>7 913,76 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>7 913,76 €</b>

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'ayant pas pris part au vote : 1 (Monsieur le Maire)

**26.02.16-09**

## **FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-10**

## **FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Louis DENOUAL, délibère sur le **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2015** – dressé par M. Armand CHÂTEAUGIRON, maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**1°)** lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

**2°)** constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**3°)** reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

**4°)** vote et arrête, **hors la présence de Monsieur le Maire**, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<b>SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>	
<b>LIBELLE</b>	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2014		25 477,27 €
Opérations de l'exercice	36 944,62 €	68 137,93 €
<b>TOTAUX</b>	<b>36 944,62 €</b>	<b>93 615,20 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>56 670,58 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2014		97 151,26 €
Opérations de l'exercice	43 474,16 €	47 887,46 €
<b>TOTAUX</b>	<b>43 474,16 €</b>	<b>145 038,72 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>101 564,56 €</b>
Restes à réaliser	149 057,00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>192 531,16 €</b>	<b>145 038,72 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>47 494,44 €</b>	

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N'ayant pas pris part au vote : 1 (Monsieur le Maire)**

## **26.02.16-11 FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-12**

**FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNAL**

Le compte administratif 2015 du budget principal de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **335 656,21 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2015 avec un déficit d'un montant de **84 724,09 €**.

Compte tenu du déficit d'investissement (84 724,09 €), des restes à réaliser en dépenses (115 385 €) et en recettes (36 000 €), les besoins de financement de la section d'investissement s'élèvent à **164 109,09 €**.

Aussi, il est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" en section d'investissement soit **164 109,09 €** et d'affecter la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2015 à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté" soit **171 547,12 €**.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2015.**

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-13**

**FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2015 du budget du Service Public d'Assainissement présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **56 670,58 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2015 avec un excédent d'un montant de **101 564,56 €**.

Compte tenu de l'excédent d'investissement (101 564,56 €), des restes à réaliser en dépenses (149 057 €), les besoins de financement de la section d'investissement s'élèvent à **47 492,44 €**.

Aussi, il est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" en section d'investissement soit **47 492,44 €** et d'affecter la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2014 à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté" soit **9 178,14 €**.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2015 du Service Public d'Assainissement.**

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-14**

**FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Le conseil municipal est invité à fixer les taux des 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 06/02/2016,

Il est proposé de fixer les taux d'imposition 2016 comme suit :

	<b>Bases estimées 2016</b>	<b>Taux 2016 (inchangés par rapport à 2015)</b>	<b>Produits 2016 (estimation)</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	1 165 300 €	<b>17,70 %</b>	206 258 €
<b>Foncier bâti</b>	826 920 €	<b>20,95 %</b>	173 240 €
<b>Foncier non bâti</b>	96 500 €	<b>42,11 %</b>	40 636 €

Compte tenu des taux d'imposition, des bases définitives 2015 et des bases estimées pour 2016, le produit fiscal attendu pour 2016 est estimé à 420 000 euros.

**Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les taux d'imposition 2016.**

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-15**

### **FINANCES – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016**

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre à **1 228 683 euros** en section de fonctionnement et à **700 117 euros** en section d'investissement.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 06/02/2016,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-16**

### **FINANCES – BUDGET ANNEXE RESTAURANT - BAR LE QUEBRIAC 2016**

Monsieur le Maire présente et commente le budget annexe Restaurant – Bar Le Québriac 2016 qui s'équilibre à **10 571,48 euros** en section de fonctionnement et à **8 948 euros** en section d'investissement.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 06/02/2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du document.

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-17    FINANCES – BUDGET ANNEXE COMMERCE DE PROXIMITE 2016**

Monsieur le Maire présente et commente le budget annexe Commerces de proximité 2016 qui s'équilibre à **33 198 euros** en section de fonctionnement, **17 561 euros** (dépenses) et **27 544 euros** (recettes) en section d'investissement.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 06/02/2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du document.

• **POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-18    FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2016 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif 2016 du service public d'assainissement qui s'équilibre à **82 265 euros** en section d'exploitation et à **222 805 euros** en section d'investissement.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 06/02/2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du document.

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE les subventions et participations pour l'année 2016 au profit des associations et divers organismes extérieurs selon les tableaux annexés à la présente délibération.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé					
BENEFICIAIRES	RAPPEL 2015			2016	% ±
	MONTANT	SUB. Except.	TOTAL		
Etoile Sportive Québécoise	859 €	3 000 €	3 859 €	876 €	2,00
Comité des Fêtes du Grand-Bois	515 €	0 €	515 €	525 €	2,00
Gymnastique Volontaire Québécoise	165 €	0 €	165 €	170 €	3,03
Club des Retraités de QUEBRIAC	207 €	0 €	207 €	212 €	2,42
A.C.C.A	401 €	0 €	401 €	409 €	2,00
A.C.P.G / C.A.T.M	401 €	0 €	401 €	409 €	2,00
Amicale des Parents d'Elèves (QUEBRIAC)	287 €	0 €	287 €	293 €	2,00
Association QUEBRIAC/MARPOD (Roumanie)	298 €	0 €	298 €	304 €	2,00
Association LE CERCLE D'ILLE ET RANCE	287 €	1 000 €	1 287 €	293 €	2,00
Association QUEB'RANDO	274 €	0 €	274 €	279 €	2,00
Association LES TOUCH'A'TOUT	344 €	0 €	344 €	351 €	2,00
Association "TOUS ENSEMBLE CONTRE LA MUCO"	95 €	0 €	95 €	100 €	5,26
Association "BADABOUM"	179 €	0 €	179 €	184 €	2,79
Association "AU BOIS DES LUDES"	140 €	0 €	140 €	145 €	3,57
Association "Noël à l'Ormel"	173 €	0 €	173 €	178 €	2,89
Association "QUEBRIAQUAD"	140 €	0 €	140 €	145 €	3,57
Association "Québriac Migrants Solidarité"	55 €	0 €	55 €	0 €	-100,00
Association "Le Ruisseau de Tanouarn"	- €	500 €	500 €	55 €	
Comité de Jumelage de Tinténiac et du Pays de la Donac	270 €	0 €	270 €	270 €	0,00
Union Sportive du Linon SAINT-DOMINEUC	597 €	0 €	597 €	597 €	0,00
	5 687 €	4 500 €	10 187 €	5 795 €	1,90

6574 - Subventions et participations de fonctionnement diverses		
BENEFICIAIRES	2015	2016
Comice Agricole du canton de HEDE	1 183 €	1 204 €
GE LA DONAC (Educateur Sportif)	2 228 €	2 000 €
Office des Sports de la Bretagne Romantique (OSBR)	1 556 €	1 584 €
Convention ACCA (piégeage)	385 €	385 €
Convention QUEB'RANDO (entretien chemins de randonnée)	350 €	350 €
Amicale des Parents d'Élèves - ARBRE DE NOËL	800 €	800 €
Amicale des Parents d'Élèves - CLASSE DE MER 2016	- €	2 000 €
Ecole Notre Dame de Tinténiac	2 090 €	1 750 €
Ecole Jeanne d'Arc de Saint-Domineuc	220 €	150 €
Ecole Sainte Anne de Combourg	165 €	150 €
Séjours linguistiques et culturels	1 500 €	1 500 €
Aide aux associations locales pour des manifestations externalisées (ex. location de salles extérieures)	700,00 €	700 €
Subventions exceptionnelles (actions exceptionnelles des associations ...)	4 000 €	2 000 €
	15 177 €	14 573 €

  

6281 - Concours divers (cotisations ...)		
BENEFICIAIRES	2015	2016
Association des Maires d'Ille et Vilaine	587,89 €	606,84 €
Fondation du Patrimoine Bretagne	100,00 €	100,00 €
BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable)	- €	396,00 €
Les Clochers Tors d'Europe	155,60 €	158,40 €
	843,49 €	1 261,24 €

**26.02.16-20**

**FINANCES – PARTICIPATION SEJOURS CULTURELS (ANNEE 2016)**

Dans le cadre des aides accordées par la commune pour l'organisation des séjours linguistiques et culturels par les établissements scolaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE à **25 €/élève** la participation communale.

Les subventions seront versées individuellement sur présentation des justificatifs de l'établissement scolaire et les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif 2016.

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-21**

**FINANCES – BUDGET 2016 CCAS – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE une participation financière au profit du budget du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** d'un montant de **9 200 euros**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 à l'article 657362 (subventions de fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale).

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**26.02.16-22 AFFAIRES SCOLAIRES – AVENANT N° 1 AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE QUEBRIAC**

**1-Objet de l'avenant: Modification des horaires de l'école**

Après avoir recueilli l'avis<sup>1</sup> du conseil d'école et celui de l'inspecteur de la circonscription, la commune de Québriac modifie l'organisation du temps scolaire de son PEDT.

**2-Présentation de la modification**

École(s) concernée(s) : →

**ECOLE PUBLIQUE**  
**28 Rue de la Liberté**  
**35190 QUEBRIAC**

Il a été décidé de proposer à Monsieur l'Inspecteur d'Académie la grille horaire suivante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

PLANNING CLASSES ELEMENTAIRES									
	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
8 h 45 - 12 h 15	3h30 temps scolaire		3h30 temps scolaire		3h temps scolaire_Fin des cours 11h45	3h30 temps scolaire		3h30 temps scolaire	
12 h 15 - 13 h 00	0h45 récré/temps relax		0h45 récré/temps relax			0h45 récré/temps relax		0h45 récré/temps relax	
13 h 00 - 13 h 45	0h45 repas		0h45 repas			0h45 repas		0h45 repas	
13 h 45 - 14 h 00	0h15 temps calme		0h15 temps calme			0h15 temps calme		0h15 temps calme	
14 h 00 - 14 h 30	Temps scolaire (GROUPE 1)	TAP Temps calme classe (GROUPE 2)	TAP Temps calme classe (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)		Temps scolaire (GROUPE 1)	TAP Temps calme classe (GROUPE 2)	TAP Temps calme classe (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)
14 h 30 - 15 h 00	Temps scolaire (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)	Temps scolaire (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)		Temps scolaire (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)	Temps scolaire (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)
15 h 00 - 15 h 30	Temps scolaire (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)	Temps scolaire (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)		Temps scolaire (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)	Temps scolaire (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)
15 h 30 - 16 h 00	TAP (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)	Temps scolaire (GROUPE 1)	TAP (GROUPE 2)		TAP (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)	Temps scolaire (GROUPE 1)	TAP (GROUPE 2)
16 h 00 - 16 h 30	TAP (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)	Temps scolaire (GROUPE 1)	TAP (GROUPE 2)		TAP (GROUPE 1)	Temps scolaire (GROUPE 2)	Temps scolaire (GROUPE 1)	TAP (GROUPE 2)
	<b>TOTAL TEMPS SCOLAIRE</b>		<b>TOTAL TEMPS SCOLAIRE</b>			<b>TOTAL TEMPS SCOLAIRE</b>		<b>TOTAL TEMPS SCOLAIRE</b>	
GROUPE 1	5h00		5h30		3h00	5h00		5h30 = 24 HEURES	
GROUPE 2	5h30		5h00		3h00	5h30		5h00 24 HEURES	

Les autres dispositions du PEDT restent inchangées et notamment le planning des classes maternelles.

<sup>1</sup> Conformément au code de l'éducation, le Maire recueille l'avis du conseil d'école voire même l'accord s'il s'agit d'une expérimentation. Cette consultation est d'autant plus nécessaire lorsque les changements touchent les horaires d'enseignement.

Armand CHÂTEAUGIRON, maire,

